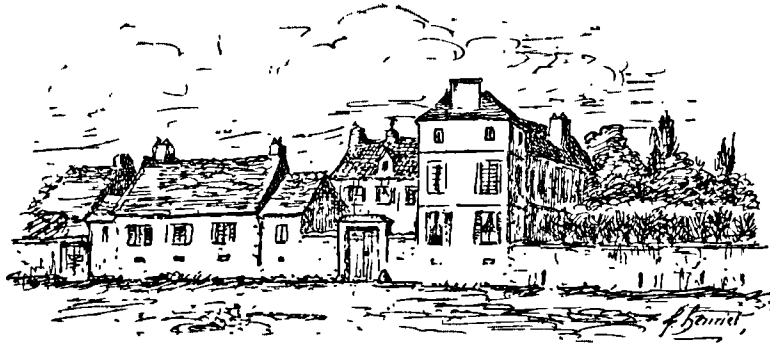




LE COLONEL DE JUNIAC



LE COLONEL DE JUNIAC

Le Colonel de Juniac n'est pas originaire de Château-Thierry, mais il l'habita pendant dix huit ans, et c'est par là qu'il nous appartient. C'est occasionnellement, par suite de circonstances que nous verrons plus loin, qu'il devint notre concitoyen ; mais une fois qu'il eut pris pied chez nous, il adopta sincèrement notre ville et s'y fit aimer de tout le monde par la bonne grâce de ses manières, par sa franchise et sa cordialité toutes militaires.

Je ne crois pas que personne ait jamais joui chez nous d'une plus grande popularité, et pourtant c'est à peine si les jeunes générations d'aujourd'hui savent encore son nom. C'est à nous, les aînés, à lutter contre cet oubli, en notant les souvenirs que nous avons pu recueillir auprès des gens qui l'ont connu et les renseignements que nous avons puisés aux sources officielles.

I

Jacques Begoügue de Juniac naquit à Limoges le 6 novembre 1762. Il est déclaré le jour même à la paroisse Saint-Maurice comme né de Paul Begoügue de Juniac, propriétaire « farmer », et de Thérèse Michel, son épouse. Le baptême de l'enfant a lieu aussitôt. Cette famille de provenance espagnole compte des membres célèbres dans son pays d'origine, notamment une femme dont la mémoire est honorée au pèlerinage de « Santa Begonia ». Les Begonia, dont le nom se francisa en Begoügue, vinrent en France sous le règne de François I^{er} et se mirent au service du Roi qui leur donna un petit domaine situé aux environs de Limoges d'où ils tirèrent leur nom plus euphonique et mieux sonnante de Juniac.

Sans doute la faveur dont ils furent l'objet de la part de François I^{er} récompensait des services militaires. Il est à croire que notre jeune Begoügue de Juniac comptait déjà de vaillants soldats parmi ses ancêtres et qu'il tenait d'eux sa vocation précoce pour le métier des armes ; précoce en effet, car il n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il se fit admettre le 12 mai 1779 dans la Gendarmerie de la Garde du Roi ; il y resta jusqu'à la suppression de ce corps opérée en 1783, rentra dans sa famille et s'enrôla l'année suivante comme simple grenadier au 19^e régiment d'infanterie (régiment des Boulonnais). Trois ans après, il était sergent de grenadiers, mais quelque frasque : galante escapade ou vivacité de caractère, lui fit perdre ses galons. Il mit deux ans à les regagner. La leçon lui profita, car il se montra toujours depuis soldat sans reproche comme sans peur.

Promu sous-lieutenant le 22 mai 1792, il fut envoyé à l'armée des Alpes et fit les campagnes de 1792-1793, qui se

bornèrent à de vaines tentatives pour débusquer les Piémontais de Saorgio, et les rejeter au-delà des monts.

Au cours de cette dernière campagne, dans l'affaire dite de Villa Roger, il poussa le sentiment du devoir militaire jusqu'au sacrifice conscient, volontaire, persistant de sa vie. Voici ce beau fait d'armes tel qu'il se trouve relaté aux archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur :

« Le 3 juin 1793, le lieutenant Juniac reçut l'ordre, au bourg Saint-Maurice, d'aller avec cinquante hommes renforcer deux compagnies de chasseurs du 1^{er} bataillon de la Drôme et de l'Isère. Arrivé à Villa Roger où elles se trouvaient, leur commandant le plaça de grand'garde, à une lieue de là, pour défendre l'accès d'un pont de communication entre Villa-Roger et Sainte Foix, village qu'occupaient les Piémontais. A la pointe du jour, trois compagnies ennemies de grenadiers attaquèrent vivement ce pont. Juniac en donna avis au commandant des chasseurs qui, se trouvant déjà aux prises de son côté, ne put lui envoyer de secours. Alors convaincu de l'importance de ce passage, il résolut de périr avec ses hommes plutôt que de lâcher pied. Il soutint le feu et défendit le pont pendant cinquante heures (archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur) avec un sang froid et une intrépidité rares. Les Piémontais, malgré tous leurs efforts, n'avaient pu gagner encore un pouce de terrain, quand le général ennemi, ayant obtenu quelques avantages sur un autre point, fondit sur lui à l'improviste. Dans ce moment critique, Juniac, enveloppé, attaqué de tous les côtés à la fois, ne pouvait que se rendre ou mourir. Il choisit ce dernier parti. Il sut inspirer à ses soldats l'héroïsme du sacrifice et tous, décidés à vendre chèrement leur vie, continuèrent une résistance qui avait l'avantage d'occuper l'ennemi et de le retenir loin du champ de bataille principal. Ses soldats tuèrent quantité de Piémontais. Lui-même, pour sa part, mit onze grenadiers hors de combat (arch. de la Grande Chancellerie) ; mais il tomba sur le sol ensanglanté, au milieu de ses soldats tués ou blessés, tous prisonniers de guerre. Quand

on vint le relever, il avait le corps traversé d'une balle, la tête labourée de coups de sabre.

« Le général victorieux, pénétré d'admiration pour tant de courage, se piqua de générosité et recommanda qu'on eût pour lui les plus grands soins. Quatre mois après, remis sur pied, Juniac fut échangé et rentra en France. »

Ses chefs savaient maintenant ce qu'ils pouvaient attendre de lui ; aussi lui confiaient ils les missions les plus périlleuses. Au mois de mai 1794, à l'armée d'Italie, il reçut l'ordre d'aller avec sa compagnie attaquer les avant-postes du Mont Valaisan, près le petit Saint Bernard. Après avoir marché deux jours et deux nuits sans rencontrer l'ennemi, il se dirige vers une redoute qui, par sa position, rendait l'accès du petit Saint-Bernard très difficile. Elle était occupée par les Piémontais. Juniac l'attaqua, y entra premier et tua de sa main le capitaine commandant l'artillerie de ce fortin surpris avant d'avoir pu organiser la défense. Ce succès fut si rapide que Juniac faillit le payer cher ; car deux colonnes françaises arrivaient, qui ne se doutant pas que la redoute était en notre pouvoir, ouvrirent contre elle un feu d'artillerie bien nourri. Cette attaque inattendue eût pu faire des victimes si, en voyant les assiégés hisser le drapeau tricolore, les assaillants n'avaient bientôt reconnu leur méprise.

Les représentants du peuple délégués aux armées pour suivre les opérations militaires, Dumas et Albitte, félicitèrent chaleureusement le lieutenant de Juniac et, pour le récompenser, voulurent le faire chef de bataillon ; mais, aussi modeste que brave, il demanda, pour toute faveur, de passer dans la cavalerie qui était l'arme dans laquelle il avait commencé de servir et qui convenait particulièrement à ses goûts et à ses aptitudes. Il entra alors dans les hussards des Alpes (13^e rég^t) et fut promu capitaine en janvier 1795.

Il ne tarda pas à y déployer son intrépidité et son intelligence. Dans les premiers jours du mois de juillet 1795, à la tête de cent hussards, il attaqua avec impétuosité l'infanterie ennemie qui se formait en bataille près de Larche, dans la vallée

de la Stura. Il la mit dans la plus complète déroute, tua le commandant d'un coup de pistolet, fit 500 prisonniers et, avec l'appui de l'infanterie du général Lami, s'empara de deux villages vigoureusement défendus.

Au passage du Pô, le 7 mai 1796, il reçut une balle dans la cuisse. Les généraux Lami, Vaubois et Vaufreland, firent le récit de sa belle conduite au général Bonaparte, à qui le Directoire venait de confier le commandement en chef de l'armée d'Italie, et sollicitèrent pour le modeste héros le grade de chef d'escadron. « Guerrier intrépide et expérimenté, homme à caractère; moral et physique nobles », tels étaient les termes du rapport qu'ils présentèrent à l'appui de leur demande. Celle-ci fut bientôt suivie d'effet. Le capitaine de Juniac fut incorporé comme chef d'escadron dans le 1^{er} régiment de hussards. Ce régiment avait été formé avec l'ancien régiment de Bercheny, du nom de son colonel-proprétaire, le Comte Ladislas de Bercheny dont Juniac ne démentit pas la belle devise :

Omnia si perdas, famam servare memento (1).

C'est l'apogée de sa carrière. A la série déjà longue de ses brillants faits d'armes s'ajoutent de nouvelles actions d'éclat que rappelle avec admiration le commandant Comte Ogier d'Ivry, historiographe de ce régiment fameux (2).

Le 6 ventose an V, au passage de la Piave, petit fleuve de la Vénétie, il fait des prodiges de valeur, s'empare d'une tête de pont et fait mettre bas les armes à une compagnie de

(1) Le maréchal de Bercheny (1689-1778) finit ses jours en Seine-et-Marne, au Château de Luzancy, près La Ferté-sous-Jouarre, devenu aujourd'hui maison de vacances pour les élèves des écoles municipales de la Ville de Paris. La bibliothèque de Meaux conserve d'intéressants mémoires manuscrits du comte de Bercheny. M. l'abbé Torchet, curé de Luzancy vers 1865, a écrit sur le château et la commune de Luzancy une notice bonne à consulter.

(2) Historique du 1^{er} régiment de Hussards (Bercheny) par le commandant comte Ogier d'Ivry, publié à Valence, en 1901, avec les documents réunis par lui et par les officiers de son régiment. (Typographie et lithographie de Jules Cases et fils.)

croates qui le défendait. Il tua de sa main deux hussards de Wurmsers ; mais grièvement blessé lui-même au bras droit par un coup de biscaïen, il dut quitter momentanément le théâtre de la guerre.

Nous le retrouvons, en l'an VIII, à l'armée de réserve, où il fait partie de l'avant-garde du général Murat. Le 11 floréal, il chargea l'ennemi jusqu'au delà de Milan, le débusqua de toutes ses positions, lui tua beaucoup de monde et lui fit un grand nombre de prisonniers. A l'attaque du pont de Plaisance, il enleva successivement dix-sept postes dans la même journée (arch. de la Grande Chancellerie).

A la bataille de Marengo (14 juin 1800), son escadron chargea vigoureusement la cavalerie ennemie et obtint sur elle des avantages importants. Le général Desaix lui témoigna à plusieurs reprises sa satisfaction. Il voulait le signaler à l'attention du premier consul, mais un éclat d'obus l'emporta au moment même où il venait d'assurer la victoire.

Après cette glorieuse campagne, Bonaparte nomma de Juniac colonel du régiment dans lequel il servait avec tant de distinction. A Iéna (14 octobre 1806), il tua un colonel prussien à la tête de son régiment et contribua puissamment au succès de cette grande journée.

Après la bataille d'Eylau (8 février 1807), l'Empereur refoula en Pologne les Russes venus au secours de la Prusse. Au combat de Golymin, village entouré de bois et de marais peu éloigné de Pulstuck (1), le colonel de Juniac soutint avec un seul régiment les attaques réitérées de la cavalerie russe et prit un étendard à l'ennemi. Il fut en récompense promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. Il avait été fait chevalier dans la grande promotion qui suivit le décret de 1802.

Après les campagnes d'Espagne (1809-1810), où il paya encore vaillamment de sa personne, il demanda le règlement de sa pension de retraite. Il comptait trente années de ser-

(1) Campagne de Pologne, par Paul Foucart. 2 vol. in-12 avec cartes et tableaux.

vices ininterrompus, dix huit campagnes et de nombreuses blessures, dont plusieurs très graves. Le décret de sa mise à la retraite est du 21 novembre 1810. Ce soldat habitué à la victoire quitta l'armée au bon moment, sans avoir connu les amertumes de la défaite. Sa carrière militaire est finie, et si le court épilogue de l'épopée impériale que l'histoire a appelé « les cent jours » le tire un moment de sa retraite pour le mettre à la tête de la 21^e légion de gendarmerie, à peine a-t-il le temps de prendre possession de son commandement que l'Aigle, dont un dernier sursaut a fait trembler l'Europe, était définitivement vaincu.

Quand on songe à cette vie de combats héroïques, aux prodiges de valeur qu'inspire à un tel homme le dévouement à la patrie et au chef qui l'incarne, la pensée se reporte aux temps légendaires des chansons de Geste. Ces exploits semblent d'un autre âge aux générations actuelles que la loi du service universel a contribué à démilitariser et que travaillent sans relache de détestables propagandes.

« La figure du colonel de Juniac, dit le commandant Ogier d'Ivry, restera comme le type du parfait officier de hussards. » L'arme de la cavalerie, qui fait large part à l'initiative individuelle, convenait à merveille à sa nature à la fois impétueuse et maîtresse de soi. C'était un sabreur intrépide à la façon de Murat. Il avait cette indomptable bravoure, cet entrain endiablé qui enlèvent le soldat. Ces irrésistibles entraîneurs d'hommes décidèrent souvent de la victoire en ces temps où le courage personnel en était un des facteurs principaux ; mais leurs brillantes qualités ne sauraient suffire aujourd'hui que la guerre s'est faite savante, se complique d'un machinisme formidable et impose aux chefs des tâches multiples et des connaissances plus étendues.

On a dit que l'Empereur aurait plus d'une fois offert au colonel de Juniac l'épaulette de général et que celui-ci l'aurait prié de le laisser à la tête de son régiment. Cela n'a rien d'in vraisemblable. Il s'était si fort attaché à son « Premier Hussards », à ses compagnons d'armes, qu'il n'eût pu se

séparer d'eux sans un véritable déchirement. Peut-être fût-ce à titre de compensation que l'Empereur attribua, sur les biens du royaume de Westphalie, une dotation de 10,000 francs à celui qu'il appelait familièrement « son beau colonel ».

Beau, il l'était en effet ; soldat superbe, de haute mine, de physionomie à la fois martiale, ouverte et spirituelle. On en peut juger par le portrait que donne le comte Ogier d'Ivry, d'après une miniature communiquée par M. P. Begouigne de Juniac de Limoges, petit-neveu du colonel. Celui-ci est représenté debout, vêtu du brillant uniforme de son arme : pelisse, veste et culotte de drap bleu brodées d'or, shako de feutre noir, fourrure en renard rouge, cheveux nattés à la housarde. Le commandant Ogier d'Ivry a fait reproduire ce portrait dans « l'Historique du 1^{er} Hussard » dont nous avons déjà parlé (1).

Il existe un autre portrait peint à l'huile qui représente le Colonel, à mi-corps, à l'âge d'environ soixante ans, en habits bourgeois, visage complètement rasé, comme il convenait à un ancien militaire rentré dans le civil ; car les moustaches étaient alors tenues pour le signe distinctif des soldats en activité de service (2).

A la mort de son petit fils Gontran de Juniac, décédé en 1903, sans postérité, ce portrait est passé à la branche collatérale de la famille, à M. de Juniac, de Limoges, qui, avec

(1) Francis Lecart, dans le curieux manuscrit qu'il a légué à la Bibliothèque de la Ville de Château-Thierry, donne un portrait à mi-corps du colonel en costume de hussard, d'après quelque miniature du temps. Lecart omet malheureusement d'indiquer l'origine de ce portrait.

(2) Vers cette époque les jeunes commis marchands, employés et autres s'essayaient déjà au port de la moustache. M. de Maubeuge, dans le manuscrit dont nous parlons plus loin, cite, page 120, un quatrain extrait d'un journal du temps, « Le Commerce », qui plaisante ce genre de prétentions :

Ces fiers enfants de Bellone,
Dont les moustaches nous font peur,
Ont un comptoir pour champ d'honneur
Et pour arme une demi aune.

une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier, a bien voulu nous permettre d'en faire faire une phototypie. Il n'y a pas de document plus suggestif qu'un portrait et nous tenions d'autant plus à pouvoir mettre celui ci sous les yeux du lecteur qu'il confirme en tous points ce que nous avons dit de la haute distinction du colonel.



II

Quel concours de circonstances ont amené le colonel de Juniac à faire de Château-Thierry son pays d'adoption après sa mise à la retraite ? C'est ce que nous verrons en examinant les titres de propriété de la maison qui fut la sienne et que la propriétaire actuelle, M^{me} V^e Brissaud, nous a communiqués avec la plus parfaite obligeance. Cet examen, en nous éclairant sur notre sujet, nous a en même temps révélé certains points de notre histoire locale qui méritent d'être notés.

L'habitation du colonel porte aujourd'hui le n° 90 de la rue des Chesneaux. Elle est, je crois, la plus ancienne et fut longtemps la plus importante de cet écart de Château-Thierry, si exceptionnellement favorisé sous le rapport du bon air et du soleil. Elle date du xvii^e siècle. Nous ne remonterons pas à ses origines ; mais nous devons retenir avant d'aller plus loin le fait dont je parlais tout à l'heure, à savoir : que cette maison devint en 1771 une dépendance du Prieuré du Château. A quel propos et dans quelles conditions s'opéra cette transmission ? Cela nous oblige à entrer dans quelques détails qu'on voudra bien nous pardonner à raison de l'intérêt qu'ils présentent.

Le prieur du Château jouissait, dans les terres et seigneurie de Mont-Saint-Père, de huit arpents d'héritages dépendant de son prieuré, et d'un droit de pêche. Le minime revenu de ces biens était d'un recouvrement assez difficile. M. Marquet, qui avait épousé la fille du célèbre munitionnaire Paris-Duvernay, seigneur de Mont-Saint-Père, hérita du domaine en 1750. Il désira racheter ces pièces enclavées dans ses terres, ainsi que le droit de pêche, et en offrit 2,868 francs. L'abbé Sutil « bachelier en droit de la Faculté de Paris, prêtre chanoine-régulier de l'abbaye de Val-Secret (ordre de Prémontré),

prédicateur du Roy, prieur de Notre Dame du Château de Château Thierry », fit part de ces offres à Mgr l'Evêque de Soissons et lui proposa d'acheter en remploi une maison sise aux Chesneaux qui pourrait servir de maison des champs au prieur. Cette maison appartenant à un sieur Brucelles était à vendre. L'évêque approuva la combinaison qui fut réalisée le 27 mai 1771. Le brouillon de la lettre du prieur à son évêque figure au dossier que j'ai eu sous les yeux.

L'abbé Sutil résida donc aux Chesneaux, durant les mois d'été, jusqu'au moment où le Château, ses dépendances, les biens d'église et cœtera, furent vendus comme biens nationaux. La maison du prieur tomba alors aux mains d'agiotteurs du nom d'Huvier qui la revendirent le 16 juin 1791 à Jean Valby, qualifié dans l'acte « adjudant général de la Légion sédentaire d'Égalité-sur-Marne ». Celui ci le recéda, le 28 thermidor an II, à Louis-Adrien Brice-Montigny, ancien militaire, et à Angélique D'Heiss, son épouse, par-devant M^e Charpentier, notaire, ce qui, comme on le verra plus loin, nous ramène au cœur de notre sujet.

Si, comme il le déclare au contrat, l'acquéreur est domicilié à Château Thierry, c'est qu'il a élu domicile pour la circonstance chez l'homme d'affaires chargé de ses intérêts ; car nous ne lui connaissons aucune attache avec notre pays. Il y sera venu par occasion, appelé probablement par Jean Valby, son ancien compagnon d'armes peut être, qui lui aura vanté les agréments de la propriété qu'il offrait de lui céder. Nous tiendrons donc Brice de Montigny pour étranger à notre ville jusqu'à ce qu'un fait nouveau nous donne la preuve du contraire.

Né à Kintzingen, en Brisgau, le 9 décembre 1731, il avait alors une soixantaine d'années. Entré au service du Roi en 1757, il avait fait les guerres de la République et gagné le grade de général de brigade, à l'armée du Rhin, le 8 mars 1793. Il n'en fut pas moins presque aussitôt suspendu de ses fonctions. C'est très vraisemblablement sous le coup de cette disgrâce qu'il vint chercher aux Chesneaux un abri contre

les orages du temps. Rappelé à l'activité l'année suivante, « il fit partie de l'armée du Nord, passa aussi à l'armée des Côtes de Bretagne et de là à Château-Thierry ». (Fastes de la Légion d'honneur, tome IV. Paris, 1844.) Le Directoire le nomma commandant d'armes (Gouverneur) de l'Hôtel national des Invalides, et quelques années plus tard l'Empereur le nommait commandant d'armes à Strasbourg.

C'est dans cette dernière ville, il y a tout lieu de le croire, que le général de Montigny rencontra Begoügue de Juniac. Il l'apprécia, lui ouvrit sa maison et le brillant hussard qui menait les choses au galop, en amour comme au combat, épousa bientôt Alexandrine de Montigny. Le voilà donc fixé à Strasbourg, autant qu'un soldat pouvait l'être en ces temps où la sonnerie du boute-selle vous arrachait bien vite aux joies du foyer familial.

Le général de Montigny prit sa retraite en 1805, comblé d'honneurs. Général de division en 1802, commandeur de la Légion d'honneur en 1804, il fut créé baron le 19 mars 1808, le même jour que son gendre. Il mourut le 6 mai 1811.

Rien ne retenait plus sa Famille à Strasbourg. Le colonel de Juniac fit régler sa pension de retraite (décret du 21 novembre 1810) et vint, avec sa famille et M^{me} veuve de Montigny, habiter cette maison des Chesneaux, où l'on avait passé, de loin en loin, des heures trop rapides et qui semblait le port de refuge où l'on goûterait enfin des jours heureux et paisibles.

Les Chesneaux n'étaient pas alors la coquette colonie bourgeoise qu'elle est aujourd'hui. Les vignes couvraient en grande partie le coteau, et sauf quelques pressoirs et vendangeoirs appartenant à des propriétaires aisés de la ville qui aimaient à boire le vin de leur récolte, le hameau n'était guère habité que par les vigneron. La maison de Juniac était la seule qui eût une certaine apparence bourgeoise. Orientée, à l'est, sur les jardins, à l'ouest sur la cour et les communs, elle ne présente, au midi, que son pignon dissimulé sous une attique percée de deux fenêtres; mais quel merveil-

leux panorama sur la vallée de la Marne ! Quelle bienfaisante altitude loin des brouillards de la rivière ! Et rien qui obstruât la vue. On avait sous les yeux la sévère silhouette du château avec ses tours et ses courtines. Au pied de ce massif imposant, le parc, dont quelques fragments de vieux murs indiquent encore les limites au nord du cimetière actuel, s'étendait, à l'ouest, jusqu'à la porte de Beauvais et le Couvent des Cordeliers, à l'est, jusqu'au Couvent de la Barre. C'est plus tard, de 1830 à 1835, que les groupes de maisons, n^{os} 11, 13, 15, 17 et 19 de la rue des Chesneaux, furent construits par un entrepreneur nommé Beauvais que, malheureusement, l'opération n'enrichit pas. La route de Soissons qui relie Château Thierry aux Chesneaux n'était pas bordée comme aujourd'hui par une double rangée de riantes villas. On n'avait devant soi et de tous côtés que verdure, cultures et soleil.

On imagine aisément le bruit que fit dans le Landerneau castro-théodoricien l'arrivée du colonel et de sa famille composée de cinq enfants dont trois filles, — les aînées, — de deux fils, de M^{me} veuve de Montigny et du personnel de la maison. Ils n'eurent qu'à paraître pour gagner toutes les sympathies.

Tout le monde bientôt : ouvriers, fournisseurs, aussi bien que « les personnes de la société » ne tarissaient pas d'éloges sur la cordialité du colonel, sur la bonne grâce de la baronne et de ses filles. La maison des Chesneaux, largement ouverte, devint le centre des réunions mondaines. On ne se plaignait pas que la côte fût pénible à monter. On n'était pas alors déshabitué de la marche et de l'effort comme en nos temps d'ascenseurs et funiculaires. On savait encore s'amuser à peu de frais. Que de fois, les demoiselles de Juniac et les familiers de la maison s'en furent danser au château de Villiers, chez le comte et la comtesse de Niewerkerke, née de Vassan. Les messieurs faisaient gaiement la route à pied et les dames en carriole. Souvent aussi, par les beaux dimanches d'été, les filles du colonel dansaient aux bals des Petits-Prés auxquels

la belle jeunesse de la Ville ne dédaignait pas de prendre part et qui commençaient, non comme aujourd'hui à dix heures du soir, mais à l'issue des Vêpres.

Les Chesneaux donnaient le ton, l'élan à la Ville. On y jouissait de cette liberté que la bonne éducation maintient toujours dans les limites de la bienséance. Les dames de Juniac recommandaient la simplicité et prêchaient d'exemple. Les jeunes filles en étaient encore à la robe de mousseline claire avivée de quelques rubans assortis au teint et à la chevelure. On peut se faire une idée du sans façon aimable de ces réunions par le journal manuscrit de M. de Maubeuge (1), ancien militaire, lui aussi, voisin et familier de la maison, qui raconte la soirée du 24 juillet 1817 où les enfants et les amis de M. de Juniac lui souhaitent sa fête avec force pièces de vers qu'assaisonne heureusement un gai dîner de famille. On est toujours indulgent au dessert.

Je laisse la parole à M. de Maubeuge : « Du 24 : fête de « M. le Baron de Juniac. Sa famille et ses amis étaient ras- « semblés chez lui. M^{lles} de Juniac et de Maubeuge ont joué « une comédie et ont chanté des chansons analogues à la « circonstance. La joie la plus pure brillait sur toutes les « les figures. C'était un bon père entouré de ses enfants et « de ses amis qui lui exprimaient la vive satisfaction qu'ils « éprouvaient d'un si beau jour, et les souhaits que chacun « faisait en particulier pour celui qui en était l'auteur (?) »

Voici un spécimen de ces couplets plein de bonnes intentions :

Dans les Chesneaux, chacun s'apprête ;
Ami, chacun veut te fêter,
Et cherche à tirer de sa tête
Quelques couplets à te chanter.

(1) Pierre-Nicolas-Joseph Hubert de Maubeuge, veuf d'Anne-Jeanne Leleu du Bocage, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, né à Herbigny, arrondissement de Reims, en 1745, mort le 23 février 1833. F. Lecart a donné son portrait dans l'ouvrage qu'il a légué à la bibliothèque de la Ville. Il est représenté dans un uniforme de drap blanc avec épaulettes d'or et perruque poudrée, d'après un pastel de Jourdain peint en 1813.

Oui, ta famille et tes amis
N'avons un cœur que pour t'aimer
Et le bonheur de notre vie
Ami, c'est de vous l'exprimer (1).

Si simples pourtant que fussent ces réceptions comparativement aux surenchères de luxe que nous voyons aujourd'hui, leur fréquence ne laissait pas d'obérer un budget réduit au chiffre congru de la pension de retraite ; mais cet homme, né pour l'action, allait toujours de l'avant, dans la vie comme au combat, et pour la conduite de ses affaires, il était malheureusement de l'école du bon La Fontaine. En 1816, il dut vendre un corps de ferme et 68 hectares de terre, sis à Trugny, terroir d'Epieds, qu'il avait achetés le 25 mars 1808, par acte passé chez M^r Huet Delacroix (actuellement étude Martner), de Claude Moureux et de sa femme, née Guyard, qui les exploitaient. Il résigna en même temps ses fonctions de maire de la commune d'Epieds, dont, en sa qualité de propriétaire sans doute, l'autorité administrative l'avait investi en 1813. Au dire de notre honoré collègue, M. Carré, maire actuel, qui nous a très obligeamment renseigné à cet égard,

(1) Le cahier du journal de M. de Maubeuge, que j'ai sous les yeux, se réfère à l'année 1817. Les cahiers qui précèdent ou qui suivent sont sans doute perdus ou détruits. Si l'on juge de ceux-là par celui que nous possédons, la perte n'est pas grande. M. de Maubeuge s'attache le plus souvent à des commérages de petite ville, à de futilles constatations météorologiques ; il transcrit des vers de mirliton, des chansons politiques conformes à ses opinions. N'était l'affaire du pillage des bateaux de grains (4 juin 1817), racontée d'ailleurs par l'abbé Hébert et par l'abbé Poquet (Hist. de Château-Thierry), il n'y a pas grand chose à signaler dans ce manuscrit ; mais il reflète assez exactement l'esprit du temps et c'est là son intérêt.

On s'étonnera peut-être que le royaliste ultra qu'était M. de Maubeuge et le fidèle soldat de Napoléon fussent si bons amis. La vérité est qu'ils se querellaient souvent ; mais ils n'en étaient pas moins inséparables. Quand ils élevaient trop le ton, Mesdemoiselles de Juniac et de Maubeuge s'interposaient et la paix était faite jusqu'à la première occasion.

Le cahier manuscrit de M. de Maubeuge pour l'année 1817 nous a été donné, en 1892, par le commandant Gontran de Juniac. Nous nous sommes fait un plaisir de l'offrir à la *Société hist. et arch. de Château-Thierry*.

le colonel ne mit pas grande ardeur à remplir ses devoirs municipaux ; car, pendant ses quatre années d'exercice, aucun des actes de l'état-civil, aucune des délibérations du conseil, ne sont signées de son nom ; mais tous portent la mention : « pour le maire absent, l'adjoint Porcher ». Rien d'étonnant par conséquent à ce que ce maire peu zélé se soit empressé de déposer son écharpe lorsqu'il n'eut plus d'intérêts dans la localité.

Le prix de la ferme de Trugny passa en totalité aux créanciers du colonel qui ne modifia en rien son train de maison. Il ne renonça pas aux plaisirs mondains qui mettaient, autour de lui, de la vie, du mouvement et dédommageaient le soldat d'une inaction contraire à son tempérament. On continua donc à danser aux Chesneaux. On s'y maria. Louise de Juniac, la cadette, épousa le président du tribunal, Amable Desprez, homme d'esprit et gai convive (1). La fille de M. de Maubeuge, Marie-Anne-Charlotte, devenue l'inséparable amie de ses voisines de Juniac, épousa Alexandre-Louis le Crosnier, lieutenant de gendarmerie dans notre ville (2). Thérèse de Juniac épousa Gauthier, marchand papetier rue Marie-Stuart, à Paris, et la plus jeune, Pauline-Jacqueline, épousa François Belut, fabricant de porcelaine à Limoges.

Le juge suppléant Serurier, fils du maréchal, qui devait faire un chemin brillant dans la magistrature, fréquentait dans la maison ; Gabriel Henriet, plus tard juge au Tribunal civil de Château-Thierry, y dansa son premier quadrille.

(1) M. Desprez était le frère de Mlle Desprez qui fonda le couvent des dames célestines des Chesneaux, sous la condition d'y établir un pensionnat de demoiselles et une maison de retraite pour dames âgées. Elle-même y vécut comme dame pensionnaire et y finit ses jours dans la pensée consolante qu'elle avait fait une œuvre utile qui lui survivrait.

Amable Desprez, né à Saint-Flour (Cantal), le 26 janvier 1777, était juge à Compiègne, lorsqu'il fut nommé, par ordonnance royale du 15 janvier 1823, président du Tribunal civil de Château-Thierry. Il mourut le 2 avril 1829, et fut remplacé par M. Souéf, nommé par ordonnance royale du 30 avril 1829.

(2) Alexandre Louis Le Crosnier, capitaine de gendarmerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, né à Metz en 1799, mourut à Château-Thierry, le 30 janvier 1878, dans sa 79^e année.

Cette famille si accueillante vivait dans l'insouciance du lendemain, dans une illusion entretenue par la discrétion des fournisseurs qui jamais ne présentèrent aucun mémoire. D'ailleurs les prêteurs ne manquaient pas et les hypothèques n'étaient pas pour faire peur au colonel que rassurait le fallacieux axiôme de droit : « Qui a terme ne doit rien ». Mais le terme qu'on croit éloigné échoit soudain : Un décès survient et tout s'écroule. C'est ce qui arriva. M^{me} de Juniac mourut le 14 août 1829, à l'âge de 56 ans, et la situation apparut dans sa réalité brutale. Il fallut se rendre à l'évidence. Les enfants renoncèrent à la succession ou l'acceptèrent sous bénéfice d'inventaire. La maison fut vendue par adjudication, le 19 mai 1830, par-devant M^e Nusse, à M. Poncet, ancien éditeur d'estampes, rue Saint Jacques, à Paris (1).

Atteint dans ses affections les plus chères par la perte de M^{me} de Juniac, réduit à ses pensions, le colonel quitta Château-Thierry, regretté de toute la population qui lui resta fidèle dans la mauvaise fortune. Il alla se faire oublier dans cette

(1) Disons pour compléter la monographie de la maison des Chesneaux que M. Poncet l'habita jusqu'en 1863, année de sa mort. M^{me} Pelletier, née Richomme, sœur du célèbre graveur de ce nom, veuve de l'associé de M. Poncet, demeura longtemps avec lui. Elle l'aidait à faire les honneurs de la maison restée ouverte et hospitalière.

M^{me} Pelletier était la tante du peintre d'histoire Jules Richomme, la grande tante du comédien bien connu Dumény et de sa sœur, la très distinguée cantatrice Jeanne Raunay.

A la mort de M. Poncet, la maison devint la propriété de son neveu Dombey-Beaupré, avocat à la cour d'appel de Paris, par testament et codicilles faits en la forme olographe aux Chesneaux les 20 décembre 1855, 29 novembre 1857 et 27 mai 1858. Beaupré l'habita peu, au temps des vacances seulement. Il y mourut le 4 juillet 1887. Comme il y avait une héritière mineure, la maison fut vendue à l'audience de la Chambre des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais de Justice, le 19 novembre 1890 à Charles-Jean Jolivet, général de division en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, qu'avait séduit son admirable exposition. Il y fit commencer d'importants travaux de réparations et d'embellissements ; mais la mort le surprit, le 20 avril 1891, avant qu'ils fussent achevés, et ce fut M^{me} veuve Jolivet qui en prit possession. Elle appartient aujourd'hui à sa fille, M^{me} Brissaud, veuve, elle aussi, d'un général, Léonard-Léonce Brissaud, né à Nieul (Haute-Vienne), décédé à Paris le 9 février 1889.

grande ville morte qu'est Versailles. Il y vécut avec ses souvenirs, au milieu des grandeurs du passé, près de ce musée en formation consacré aux gloires militaires de la France, où il revoyait les combats auxquels il avait pris part, et les portraits des généraux qu'il avait connus.

Quoiqu'il évitât toutes les occasions de se produire, nous le voyons, en 1840, assister à la revue du lieutenant général Comte de Colbert qui procédait à la création des sixièmes bataillons. C'est la dernière fois qu'il revêt l'uniforme des grands jours. Sa santé décline, il sent sa fin prochaine. Il exprime à ses enfants le désir de reposer auprès de leur mère dans le cimetière de la ville où s'étaient écoulés les meilleurs jours de sa vie. Il meurt le 5 avril 1841, dans sa 79^e année.

Quand la nouvelle de sa mort se répandit dans la ville, y causa d'unanimes regrets, et lorsque le fourgon qui ramenait sa dépouille mortelle descendit la côte de Vaux, la famille qui accompagnait le corps trouva, en bas de la côte de Courteau, la compagnie de la garde nationale à cheval et un détachement d'infanterie commandés par le lieutenant Baumier, tanneur. Tous les anciens militaires des environs s'étaient fait un devoir de se joindre à la garde citoyenne, ainsi qu'une grande partie de la population.

Les enfants du colonel, profondément touchés de cette manifestation toute spontanée, mirent pied à terre et conduisirent le deuil. L'assistance suivait dans un silence recueilli. Le cortège gagna la ville, le cimetière et la sépulture de la famille près de laquelle le sous-préfet, Nérat de Lesguisé, « rappela en quelques paroles émues les titres du défunt à l'estime et à la sympathie générales » (1).

La tombe est placée à gauche, et un peu au-dessus du grand calvaire central. Elle est surmontée d'une stèle en marbre blanc, commune aux deux époux, où sont énumérés les titres

(1) Journal *l'Écho de l'Aisne*, n° du 11 avril 1841.

honorifiques du colonel. En voici le libellé textuel : « Ci git, M. J. L. baron Begoügne de Juniac, colonel de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, de la Couronne de fer, commandeur de l'ordre militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, décédé à Versailles le 5 avril 1844, dans sa 79^e année ».

Les armoiries de la famille étaient primitivement : d'azur à la tour crénelée d'or sommée d'une cigogne d'argent. Lorsque le colonel reçut le titre de baron, son blason fut modifié ainsi qu'il suit : « écartelé au un et quatre d'azur, à la tour crénelée d'or, sommée d'une cigogne d'argent ; au deuxième, épée en pal sur champ de gueules des barons d'Empire ; au troisième, de gueules à trois trèfles d'argent : deux et un. L'écusson est surmonté d'une couronne de baron au tortil perlé.



III

Le Colonel de Juniac eut deux fils. L'un, l'aîné, mourut jeune. Le second, Jacques-Louis-Eugène, né à Strasbourg, le 20 Octobre 1810, devait faire honneur au nom que son père avait illustré. Il entra à l'École spéciale militaire (Saint Cyr), le 15 Novembre 1827. Il en sortit deux ans plus tard avec le grade de sous-lieutenant et fut incorporé au 20^e régiment de ligne. Il reçut le baptême du feu en Afrique, y fit les campagnes de 1830, 1831, 1832, pendant lesquelles il gagna le grade de lieutenant ; mais irrésistiblement porté, lui aussi, vers l'arme de la cavalerie, il obtint d'entrer avec son grade, au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, le 22 Janvier 1834. Il y fut nommé, l'année d'après, officier instructeur et passa capitaine-instructeur au 4^e dragons, à Béziers, le 27 avril 1838, Il n'avait que 28 ans, et le colonel eut la satisfaction, avant de mourir, de voir son fils en passe de se faire une brillante carrière.

Promu le 17 avril 1848, chef d'escadron au 2^e chasseurs, à Saint-Germain-en Laye, il bénéficia du renom de son père auprès du Prince Louis Napoléon qui le nomma lieutenant-colonel le 10 mai 1852, au 3^e lanciers à Cambrai. Colonel le 29 Mars 1856, il prit en cette qualité le commandement du 4^e dragons qu'il quitta en 1860 pour entrer dans la Garde Impériale récemment créée, comme colonel du régiment des lanciers. Le 12 Août 1864, il était général de brigade.

La guerre éclate. Il fait partie de cette belle armée du Rhin qui eut sauvé la France si elle avait eu à sa tête un chef digne d'elle. Il commandait la 3^e brigade (5^e et 8^e dragons) de la division Clérambault du 3^e corps. Il prit part aux batailles de Borny, Gravelotte, Saint-Privat, batailles qui eussent été des victoires décisives, si Bazaine, dominé par son détestable

dessein de ne point perdre le contact avec Metz, n'avait arrêté l'élan de ses troupes, au lieu de foncer sur l'ennemi, ce qui eut changé sa défaite en déroute. Cette tactique inexplicable qui énervait les chefs et décourageait les soldats, donna le temps au prince Frédéric-Charles de renforcer le corps d'armée du général Steinmetz, et devait fatalement, en dépit de ses louches calculs, acculer Bazaine à la capitulation (1).

Après cette guerre à jamais néfaste, le général de Juniac passa au cadre de réserve et fut admis à la retraite le 1^{er} Septembre 1878. Il comptait 34 ans de services. Il avait accompli une longue et honorable carrière et laissé dans l'armée la réputation d'un officier des plus distingués par son intelligence et son savoir. Chevalier de la Légion d'Honneur en 1848, officier en 1857, commandeur en 1861, il mourut en 1881.

Il eut en ses dernières années, le profond chagrin de perdre le fils à qui il comptait transmettre comme un dépôt sacré, l'épée de la famille ; mais le glorieux héritage ne tomba pas pour cela en déshérence. *Uno avulso, non deficit alter*. Un neveu du général, petit fils du colonel, Gontran de Juniac, continua la tradition familiale et confirma brillamment le vieil adage : « Bon sang ne peut mentir ».

Sa vocation se manifesta dès l'enfance ; question d'atavisme. Il n'avait jamais imaginé qu'il pût être autre chose que soldat. Gontran tenait du milieu dans lequel il avait été élevé une aisance, une bonne grâce qui charmaient tout le monde ; mais il était difficile que, mêlé comme il l'était à une société d'élite qui s'amusait de sa jeunesse et de sa gaité, il se préparât sérieusement aux examens de Saint Cyr. Il subit un échec facile à réparer, puisqu'il n'était pas à la limite d'âge ; mais avec une légèreté qui fit plus d'une fois échec à ses belles qualités, par un coup de tête que déplorèrent tous ceux qui s'intéressaient à lui, il s'engagea dans les

(1) Lieutenant-colonel Rousset : « Histoire générale de la Guerre franco-allemande. » Paris, 1895. Voir 2^e vol. : L'armée impériale.

bataillons d'Afrique. Il fit le coup de feu contre les Kabyles et déploya dans cette guerre d'embuscades et de surprises une agilité, une adresse, un courage dont le général Faidherbe, qui en fut plusieurs fois témoin, le félicita chaudement.

Il gagna le 13 avril 1867 son épulette de sous-lieutenant au 57^e régiment d'infanterie et appartint, en 1870, à l'armée du Rhin que l'impéritie ou la déloyauté du général en chef immobilisa pour notre malheur sous les murs de Metz. Il montra une si belle ardeur dans les batailles des 14, 16 et 18 août qu'il fut nommé lieutenant au 106^e le 24 août 1870, et décoré la même année. Parti plein de confiance dans la victoire, prêt à tous les sacrifices pour l'obtenir, il n'en ressentit que plus vivement les douleurs de la défaite. Prisonnier de guerre en Allemagne, Gontran au lieu de ronger son frein en silence, s'emporta à des vivacités de langage qui faillirent le mener devant le poteau d'exécution. Il ne voulut pas prendre l'engagement d'honneur de ne point s'enfuir, ce qui lui eût assuré une liberté relative dans un rayon déterminé. Cette attitude fière, mais inutilement chevaleresque, lui valut plusieurs mois de cachot dans les conditions les plus insalubres.

Par un hasard inespéré, le prisonnier reconnut, dans un voisin de cellule, un camarade qui, élargi avant lui, informa la famille de Gontran du sort qu'il subissait et, grâce à de puissantes interventions, les portes de sa prison s'ouvrirent devant lui. Comme il n'était pas engagé en conscience, il ne se fit pas scrupule de brûler la politesse à ses bourreaux. Il gagna la Belgique, sans sou ni maille, sous des hardes de chemineau, à travers mille difficultés. Quand il se sentit en sécurité, il écrivit aux siens qui le mirent en état de repasser la frontière en moins fâcheux équipage.

Il alla tout droit à Versailles se mettre à la disposition du maréchal de Mac-Mahon, et ce soldat parti dix mois auparavant au cri : « à Berlin ! à Berlin ! » se retrouvait maintenant, — amère dérision du destin — sous les murs de Paris, et faisait, sous les yeux de M. Thiers, le siège de ces remparts

que M. Thiers avait fait construire. Dans la guerre des rues qui s'ensuivit, Gontran montra une énergie, un sang froid qui imposèrent aux fédérés et réussirent plus d'une fois à éviter une inutile effusion de sang.

Nommé capitaine au même régiment, le 106^e, le 13 mars 1873, il passa chef de bataillon au 91^e, le 14 mai 1881. La rosette de la Légion d'honneur suivit de près le grade de commandant. Gontran de Juniac appartient toujours au 6^e corps, chargé de la garde de la frontière ; — au poste d'honneur, comme il disait. Il tint garnison à Thionville, Montmédy où il épousa la fille d'un officier supérieur en retraite, à Châlons, à Charleville, à Verdun. C'était un officier élégant, svelte, distingué, charmeur. Dans sa maigreur nerveuse, avec son visage énergique à pommettes saillantes, son œil de flamme, ses moustaches affilées comme une pointe d'épée, je lui trouvais quelque ressemblance avec le général de Galiffet ; ce qui, par parenthèse, ne paraissait pas lui déplaire. Avec les atouts qu'il avait dans la main, Gontran de Juniac aurait monté plus haut dans la hiérarchie militaire, si des peccadilles de jeunesse ne l'avaient tenu trop longtemps au début dans les grades inférieurs.

Sa santé était restée fort ébranlée à la suite des privations et mauvais traitements qu'il subit en Allemagne. Il contracta une maladie des voies respiratoires, compliquée bientôt d'une affection cardiaque dont les crises, de plus en plus fréquentes, faisaient de sa vie un long martyre.. Retiré à Lagny (Seine-et-Marne) après le règlement de sa pension de retraite, liquidée en janvier 1893, il fut enlevé à l'affection de sa digne et dévouée compagne le 7 juin 1903, âgé de 67 ans. Il a été inhumé dans le cimetière de cette ville. Le commandant Blot, beau frère du défunt, retiré, lui aussi, à Lagny après sa mise à la retraite, conduisait le deuil.

Gontran de Juniac mourut sans postérité. Avec lui finit la descendance directe du colonel ; mais cette vaillante lignée de soldats n'est pas encore éteinte. Nous avons présentement un Begoüige de Juniac sous les drapeaux. Celui-ci appartient

à la branche collatérale qui a toujours résidé sur le domaine familial et dont le chef actuel, neveu du colonel, est un des éleveurs agronomes les plus importants du Limousin.

Paul de Juniac, l'aîné de ses trois fils, s'est voué à la carrière militaire. Sorti de Saint-Cyr avec le n° 1, de l'école de Saumur avec le n° 3, il est aujourd'hui lieutenant au 26^e dragons en garnison à Limoges. Grand, de belle prestance, cavalier accompli, il tient dans les carrousels le record de l'adresse et de l'audace, mais son goût pour les exercices physiques ne lui fait pas négliger l'étude des sciences dont la guerre moderne exige la connaissance. Habile à tous les sports, le lieutenant de Juniac est, comme on dit, « en forme pour d'autres exploits ». Nul doute qu'il ne soit appelé à un bel avenir, si l'avancement va au mérite et si le loyalisme compte encore pour quelque chose entre gens d'honneur, sur notre vieille terre de France.

FRÉDÉRIC HENRIET.

